

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 3

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-sept et le 6 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 31 août, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEUILLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. GILLES HOURQUET, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR, M. NICOLAS COSTES.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à MME NATHALIE GAUVRIT), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN),

Etait absent excusé :

LAURENT ORTIC a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/91

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER) pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Montizalquier – actualisation du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive adoptée en 2010 par les Etats membres de l'Union Européenne.

Dans le contexte national de décentralisation, le Conseil Régional est l'autorité de gestion du programme FEDER.

Par délibération n°2016/119 en date du 14 décembre 2016, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FEDER pour les travaux de rénovation du groupe scolaire Montizalquier suivant l'axe dédié au soutien de la réhabilitation thermique performante des bâtiments publics avec l'objectif spécifique de réaliser des économies d'énergie.

Après travaux, un gain sur la consommation énergétique d'au moins 30% et la classe énergétique C au minimum doivent être atteints avec réalisation d'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) ou d'une étude thermique avant et après travaux.

Les dépenses éligibles retenues sont les dépenses directement liées à l'opération et nécessaires à sa réalisation, améliorant la performance énergétique : fourniture et pose d'équipements, produits et ouvrages. Les dépenses inférieures à 500 € ne sont pas prises en compte. Les dépenses de personnel et frais généraux ne sont pas éligibles.

Pour la rénovation énergétique notamment, le Contrat Régional Unique finance les demandes de subvention inférieures à 50 000 € et le FEDER celles supérieures à 50 000 €. Ces aides, non cumulables, sont attribuées à hauteur de 35% maximum de l'assiette éligible.

Pour mémoire, l'opération de rénovation du groupe scolaire Montizalguier a été estimée à 1 250 000 € HT (1 500 000 € TTC). Les délibérations n°2016/037 et n°2016/117 (révision) autorisent le programme et les crédits de paiements pour cette opération.

A l'issue de la commande publique, le coût de l'ensemble des travaux s'élève à 990 491,63 € HT (1 188 589,96 € TTC), dont 601 641,00 € HT (721 969,20 € TTC) pour l'amélioration thermique.

Aussi, une aide du FEDER pourrait être sollicitée à hauteur de 210 574 €, correspondant à 35% du montant hors taxes des travaux de rénovation énergétique.

L'opération pourrait se décomposer comme suivant :

Opération de rénovation du groupe scolaire Montizalguier		
Coût des travaux (HT)	990 491,63 €	
Coût de la maîtrise d'œuvre (HT)	106 055,00 €	
Coût total de l'opération (HT)	1 096 546,63 €	
Coût total de l'opération (TTC)	1 315 855,96 €	100%
FEDER	210 574 €	
Conseil Départemental de la Haute-Garonne Contrat de Territoire 2017 et 2018	500 000 €	
Contrat Régional Unique - Programme Opérationnel 2016	41 776 €	
Total aides publiques sollicitées	752 350 €	57%
FCTVA (16,404%)	179 877,51 €	
Financement communal	383 628 €	29%

Monsieur le Maire rappelle que l'approbation de l'opération et du plan de financement par le Conseil Municipal est nécessaire à la demande d'aide Européenne.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus présenté,
- De l'autoriser à solliciter une subvention européenne au titre du FEDER,
- De l'autoriser à signer les pièces administratives y afférant.

Envoyé en préfecture le 08/09/2017

Reçu en préfecture le 08/09/2017

Affiché le 08 SEP. 2017

ID : 031-213105612-20170908-2017_91-DE

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver le plan de financement ci-dessus présenté,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention européenne au titre du FEDER,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces administratives y afférant.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint au Maire
Yvan NAVARRO



- Transmis le

08 SEP. 2017

- Affiché le

08 SEP. 2017